

Paiement par anticipation des récoltes

s'appliquera-t-il aux produits qui se sont traditionnellement vendus entre les provinces?

Je ne doute pas que le gouvernement ait à cœur les intérêts des agriculteurs; malheureusement, ses intentions ne s'expriment pas du tout dans le bill. Les intentions et les mots sont aux antipodes. Monsieur l'Orateur, un bill qui donne au ministre le pouvoir de réglementer, de choisir les organismes récipiendaires de l'argent et qui établit tous les règlements nécessaires à l'administrateur est insatisfaisant. Il est contraire à nos principes.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me sens tenu d'intervenir brièvement au sujet du bill C-2, qui prévoit un paiement anticipé dans le cas des récoltes ne relevant pas de la Commission canadienne du blé dans la zone désignée. Comme l'a dit mon collègue, il est bon de voir les deux ministres en face qui sont chargés de l'agriculture assis côte à côte, conférant et faisant de leur mieux pour défendre le bill à la Chambre. Cela m'amène, bien sûr, à parler d'un sujet que nous avons souvent discuté au comité de l'agriculture, le partage des responsabilités dans certains secteurs de l'agriculture entre le ministre responsable de la Commission du blé et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Nous connaissons tous les difficultés reliées à l'application de la politique agricole. La répartition des tâches entraîne toutefois le double emploi et le chevauchement, surtout dans les lois et programmes touchant l'agriculture canadienne en général.

Je rappelle au ministre qu'il n'a pu entendre une partie du discours que j'ai prononcé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'avais espéré qu'en présentant le projet de loi, il démentirait ce que le discours du trône laissait entendre, c'est-à-dire que c'est là la seule mesure agricole qui nous sera présentée au cours de la session. Il n'en a pas soufflé mot quand il a pris la parole au cours du débat sur l'Adresse.

Je le répète, le discours du trône n'est guère qu'un énoncé de principe des mesures que le gouvernement entend proposer au Parlement pour régler les problèmes qui se posent dans différents domaines, en particulier dans l'économie. Le projet de loi à l'étude est, selon moi, la seule mesure agricole à laquelle le discours du trône fait allusion. Ce bill tente, fort mal d'ailleurs, de donner suite à une idée avancée à l'origine par le gouvernement conservateur, le principe du paiement par anticipation des récoltes. Si c'est là l'ensemble de la politique agricole du gouvernement, j'ai quelque inquiétude à propos de l'importance qu'il attache à l'industrie agricole de notre pays.

● (1720)

Je suis heureux de voir que le ministre chargé de la Commission du blé est ici. Je sais qu'il est conscient de la situation et j'espère qu'il envisage des mesures capables de résoudre certains des problèmes qui se posent dans l'ouest du Canada.

Il est possible que les revenus nets des agriculteurs de la Saskatchewan soient cette année inférieurs de 200 millions de dollars à ce qu'ils étaient l'année dernière, en dépit de la qualité exceptionnelle des récoltes dans cette province. Les frais des agriculteurs de la Saskatchewan ont augmenté de façon phénoménale. L'augmentation du prix du matériel dépasse de loin les indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation.

[M. McCain.]

Je reconnais que l'on essaie d'étendre l'application du programme de paiement par anticipation aux récoltes qui sont engrangées dans les fermes. Bien qu'il ait pris cette mesure, j'espère que le gouvernement ne pensera pas qu'il n'a plus aucune responsabilité à l'égard des agriculteurs.

Des problèmes se posent également dans le cas des bonnes récoltes. Le blé est engrangé dans les fermes dans des conditions assez mauvaises. Nous espérons que ce système facilitera la vente de ce blé. J'espère qu'on lancera un plan efficace de vente et que le gouvernement sera en mesure d'obtenir un bon prix. Du fait que la récolte a été exceptionnelle, on a dû entasser le blé un peu n'importe où, dans les hangars ou dans d'autres lieux d'entreposage provisoire. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour veiller à ce que le blé de l'Ouest soit engrangé de façon convenable et sûre, compte tenu de la récolte record de cette année? Nous sommes extrêmement reconnaissants, peut-être pas au gouvernement mais certainement aux dieux, pour les bienfaits qu'ils nous ont accordés cette année.

J'espère que le ministre acceptera certaines des propositions constructives avancées de ce côté-ci en ce qui concerne le bill à l'étude. Je lui demande de nous dire pourquoi l'application de cette mesure est limitée, comme l'a signalé le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), en ce qui concerne les associations qui semblent être les seules entités pouvant bénéficier d'une aide aux termes des dispositions du bill. Cette limitation en restreindra l'efficacité.

J'espère que l'étude en comité nous permettra de mieux comprendre l'application de la loi. J'espère que le ministre permettra une discussion approfondie et accueillera les suggestions des groupes d'agriculteurs intéressés, des groupes de producteurs et des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je m'inquiète de ce qu'au tout début de la session, nous soyons saisis de cette mesure. Certes, il s'agit d'un bill important, mais c'est la seule allusion du gouvernement à une politique assurant une agriculture viable dans notre pays. Nombre d'entre nous de ce côté de la Chambre s'inquiètent des priorités du gouvernement au moment où l'agriculture va avoir à supporter des coûts de production accrus.

Celui qui veut aujourd'hui se lancer dans l'agriculture doit avoir un soutien financier important. Le ministre devrait examiner attentivement la question. J'espère que le ministre discutera avec les membres du comité permanent de l'agriculture, accueillera favorablement les suggestions et amendements proposés à la loi sur le crédit agricole, pour qu'il nous soit possible de l'améliorer.

En ce qui concerne son application, l'octroi et le remboursement de crédit, je pense que tout le monde admettra que les agriculteurs l'emportent, à ce point de vue, sur n'importe quel autre secteur de la société. Ils sont tout à fait dignes de confiance et ce sont eux qui respectent le mieux leurs obligations. Lorsque les conservateurs ont introduit les paiements anticipés pour le grain entreposé à la ferme, certains ont craint des abus. Je suis sûr que les deux ministres s'empresseront de reconnaître que l'application de ce programme a été exemplaire, c'est le moins qu'on puisse dire.